

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

\*\*\*\*\*

64-65

RESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DE LA JUSTICE  
ET DE LA LEGISLATIONLE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.-

---+--- Vu l'ordonnance n° 8/GPRD-SGG du 11 Janvier 1964,  
portant constitution de la République du Dahomey ;

Vu l'ordonnance n° 1/64/P-CS du 24 Février 1964 du  
Président de la Cour Suprême du Dahomey, ayant nommé M. Ephrem  
HOUNGBEDJI, Greffier de 2ème classe, 3ème échelon, Secrétaire  
Général de la Cour Suprême ;

Vu l'ordonnance n° 4/P-CS du 27 Mars 1964, ayant nommé  
M. Ephrem HOUNGBEDJI, Secrétaire général de la Cour Suprême,  
cumulativement avec ses fonctions, Auditeur de justice sta-  
giaire à ladite Cour ;

Sur la proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la  
Justice et de la Législation ;

Le Conseil des Ministre entendu ;

/// E C R E T E :  
-----

ARTICLE 1.- Sont abrogées en ce qui concerne  
M. HOUNGBEDJI Jacques Ephrem, Greffier de 2ème classe, 3ème  
échelon, les dispositions des décrets :

1°/- n° 62-407/PR-MJL du 24 Septembre 1962, ayant dél-  
gué l'intéressé dans les fonctions de juge dans le ressort  
de la Cour d'Appel de Cotonou ;

2°/- n° 64-32/GPRD-MJL du 24 Janvier 1964, ayant nommé  
en son article 2, M. HOUNGBEDJI, juge à la chambre des mises  
en accusation des juridictions spéciales.

ARTICLE 2.- M. DEGBEGNI Samuel, juge d'instruction près  
le Tribunal de première Instance de Cotonou, est nommé juge  
près la chambre des mises en accusation des juridictions  
spéciales en remplacement de M. HOUNGBEDJI Ephrem.

ARTICLE 3.- Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice  
et de la Législation, est chargé de l'exécution du présent  
décret qui aura effet à compter du 24 Février 1964 en ce qui  
concerne M. HOUNGBEDJI, et de sa date de signature en ce qui  
concerne M. DEGBEGNI.

ARTICLE 4.- Le présent décret sera publié au journal  
officiel de la République./-

Fait à COTONOU, le 4 Mai 1964

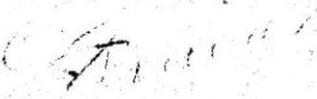
*[Signature]*  
S. M. APITHY.-

..//..

AMPLIATIONS :

Présid. Répub.....	15
Présid. Conseil.....	3
SGG.....	3
MJL.....	5
Présid. Assemb. Nat..	3
MFPTAS.....	2
MFAEP.....	2
Procureur Général..	2
Procureur Rép.....	2
Trésor.....	1
CF.....	1
DF.....	2
JORD.....	1
Juridiction Spéc...	2
Intéressés.....	2
JO	

Par le Président de la République,  
Le Président du Conseil,  
Chef du Gouvernement,



J. T. AHOMADEGBE.-

Par le Président de la République,  
Le Garde des Sceaux, Ministre de  
la Justice et de la Législation,



A. ADANDE.-